

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINTE-ÉLIZABETH-DE-WARWICK**

PROCÈS-VERBAL

Séance ordinaire du Conseil municipal de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, tenue le lundi 6 juin 2022 au 228 Principale à Sainte-Élizabeth-de-Warwick

Sont présents :

Monsieur Jeannot Pelletier
Madame Jessika Boisvert
Monsieur Jean-Daniel Lavertu
Monsieur Christian Martel
Monsieur André Bougie

Était absente : Madame Nancy Grimard

Tous formant quorum sous la présidence de la mairesse Madame Claire Rioux.

Est également présent Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier agissant comme secrétaire d'assemblée.

1 Le quorum est constaté et la séance est ouverte à 19h

2 Lecture et adoption de l'ordre du jour

**Résolution
numéro
22-06-2315**

Sur proposition de Monsieur André Bougie, l'ordre du jour est adopté tel que présenté.

ADOPTÉE

ORDRE DU JOUR ADOPTÉ

1. Ouverture de la séance et vérification du quorum
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption des procès-verbaux
 - 3.1 séance ordinaire du 2 mai 2022
 - 3.2 séance extraordinaire du 11 mai 2022
4. Adoption des comptes à approuver de mai 2022
5. Correspondance
6. Administration et législation
 - 6.1 Autorisation paiement factures de la Ville de Warwick pour le service de protection incendie
 - 6.2 Autorisation paiement versements à l'échéance pour les services de la Sûreté du Québec
 - 6.3 Dépôt au Conseil du rapport sur les faits saillants 2021, par la Mairesse
 - 6.4 Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 417 modifiant le règlement numéro 410
7. Suivi de dossiers
 - 7.1 Demande de la Fondation Charles-Bruneau pour le passage des cyclistes sur notre territoire le jeudi 7 juillet 2022
 - 7.2 Acceptation de l'offre de services de JC Lizotte à Princeville pour la construction d'une installation septique conforme au bureau municipal
 - 7.3 Adhésion à la proposition d'assurances contre les cyberrisques de la Mutuelle des municipalités du Québec
 - 7.4 MADA : prolongement du plan d'action en 2022
8. Voirie
 - 8.1. Acceptation des modifications au contrat de pavage avec Sintra pour ajout rapiècement au pont et ajustement carburant
 - 8.2. Autorisation de paiement de l'entrepreneur, Sintra inc., pour les travaux de pavage du rang 6
 - 8.3. Annulation de la proposition de Somavrac c.c. et présentation d'une nouvelle offre à cause de l'augmentation du prix du carburant
 - 8.4. Approbation offre de services de Pierre Lampron pour fauchage
 - 8.5. Appel d'offres pour déneigement
 - 8.6. Acceptation de la proposition le Sablière de Warwick inc. pour réparation des puisards sur la rue Principale et au stationnement de la salle municipale
9. Hygiène du milieu
10. Aménagement et urbanisme
 - 10.1 Dépôt du rapport des permis émis par l'inspecteur en bâtiment et en environnement de mai 2022
 - 10.2 Demande de dérogation mineure pour le 220 Principale et concernant la hauteur d'un gazébo
 - 10.3 Adhésion au programme de coopération intermunicipale pour le partage du système PG de la MRC pour la gestion des permis et certificats
11. Loisirs et culture
12. Varia et affaires nouvelles

- 12.1 Demande annuelle de soutien financier 2022-2023 du Centre d'entraide Contact
13. Questions du public
14. Levée de l'assemblée ou ajournement

3
3.1
Résolution
numéro
22-06-2316

Adoption des procès-verbaux du 2 mai et du 11 mai 2022

Sur proposition de Monsieur Christian Martel, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 mai 2022 tel que présenté.

ADOPTÉE

3.2
Résolution
numéro
22-06-2317

Sur proposition de Monsieur Jeannot Pelletier, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adopter le procès-verbal de la séance extraordinaire du 11 mai 2022.

ADOPTÉE

4
Résolution
numéro
22-06-2318

Adoption des comptes à approuver du mois de mai 2022

Sur proposition de Monsieur André Bougie, il est résolu d'adopter les comptes à approuver de mai 2022 au montant de **46 937,55\$** et d'autoriser le paiement de ces comptes à qui de droit, disponibilité des crédits ayant été validé par la Direction générale. Parmi ces comptes, les plus importants sont :

Gesterra, gestion matières résiduelles + Volumineux + plastiques agricoles : 10 074,06\$

BuroPro, pour de la fourniture et du matériel de bureau : 1 263,65\$

MRC d'Arthabaska, pour les cours d'eau : 8 150,06\$

La Sablière de Warwick, nivelage et réparation ponceau route Ling : 2 695,71\$

Ville de Warwick, Service sécurité incendie, 1^{er} versement : 19 921,60\$

De même, les **salaires versés** pour la période de mai 2022 sont : 10 163.68\$

ADOPTÉE

5
6
6.1
Résolution
numéro
22-06-2319

Correspondance

La correspondance pertinente a été transmise aux élu-e-s

Administration et législation

Autorisation paiement factures de la Ville de Warwick pour le service de protection incendie

ATTENDU l'entente intermunicipale en vigueur concernant la brigade incendie et le service de protection incendie de la Ville de Warwick pour notre Municipalité;

ATTENDU que le montant total à payer est de 39 843,20\$ pour l'année 2022

ATTENDU que ce montant est payable en 2 versements, en juin et en septembre;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement de ces factures selon l'échéancier fixé.

ADOPTÉE

6.2
Résolution
numéro
22-06-2320

Autorisation paiement versements à l'échéance pour les services de la Sûreté du Québec

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le paiement au ministre des Finances du Québec pour les services de la Sûreté du Québec au montant total de 51 350\$ en 2 versements selon l'échéancier prévu.

ADOPTÉE

6.3 Dépôt au Conseil

La Mairesse, Madame Claire Rioux, dépose à la séance régulière de ce Conseil le rapport sur les faits saillants 2021 découlant du rapport financier de la firme comptable Groupe RDL Victoriaville SENCRL.

Le rapport fait état du budget et des réalisations réelles en termes financiers de l'année 2021. Il relate les projets réalisés et présente les projets 2022 en lien avec le programme triennal d'immobilisations 2022-2024 adopté en 2021.

6.4 Avis de motion

Avis de motion et dépôt d'un projet de règlement numéro 417 modifiant le règlement numéro 410, définissant les taux de la taxation foncière et des taxes de service, ainsi que les coûts des biens et des services municipaux pour 2022

Madame Jessika Boisvert,

Donne avis de motion que sera adopté lors d'une séance subséquente un règlement portant le numéro 417, modifiant le règlement numéro 410, définissant les taux de la taxation foncière et des taxes de service, ainsi que les coûts des biens et des services municipaux pour 2022 pour l'ajustement des coûts pour les bacs roulants de 360 litres.

Dépose le projet de règlement numéro 417, modifiant le règlement numéro 410, définissant les taux de la taxation foncière et des taxes de service, ainsi que les coûts des biens et des services municipaux pour 2022. Ce règlement a pour but de corriger les coûts d'achat des bacs roulants de 360 litres, leur coût de livraison à la résidence et les frais de levée annuelle pour les bacs supplémentaires demandés par les citoyens afin de refléter les coûts réels et les ajustements souhaités par le Conseil.

Avis est également donné que le projet de règlement est disponible au bureau municipal pour consultation sur les heures d'affaires.

7 7.1 Résolution numéro 22-06-2321

Suivi de dossiers

Demande de la Fondation Charles-Bruneau pour le passage des cyclistes sur notre territoire le jeudi 7 juillet 2022

ATTENDU la demande de la Fondation Charles Bruneau qui désire avoir une autorisation écrite pour le passage des cyclistes lors du tour CIBC Charles-Bruneau le jeudi 7 juillet 2022;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser le passage des cyclistes, sur notre territoire et selon le trajet présenté, le 7 juillet ou autour du 7 juillet prochain dans le cadre du Tour CIBC Charles-Bruneau.

ADOPTÉE

7.2 Résolution numéro 22-06-2322

Acceptation de l'offre de services de JC Lizotte de Princeville pour la construction d'une installation septique conforme au bureau municipal

ATTENDU la nécessité de mettre à niveau l'installation septique du bureau municipal afin de respecter les normes environnementales en vigueur;

ATTENDU le projet d'agrandissement du bureau municipal pour 2023;

ATTENDU que les travaux sont admissibles à l'aide du programme PRABAM du gouvernement provincial sans nuire à l'obtention d'une aide financière pour les travaux d'agrandissement du bureau municipal;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter l'offre de services de JC Lizotte Inc. au montant de 16 330\$ plus les taxes applicables pour l'achat et l'installation du système Écoflo EC-3.4-C-P-DiUV, tel que recommandé au rapport d'Innéo Environnement de février 2022;

Que le Directeur général, Monsieur Daniel René, soit autorisé à signer pour et au nom de la Municipalité tout document et à faire toute demande de permis, menant à la réalisation de la présente résolution;

QUE le coût de ces travaux soit affecté à la reddition de compte pour le programme PRABAM du ministère des Affaires municipales et de l'Habitation.

ADOPTÉE

7.3
Résolution
numéro
22-06-2324

Adhésion à la proposition d'assurances contre les cyberrisques de la Mutuelle des municipalités du Québec

ATTENDU que la proposition d'assurances pour les cyberrisques a été analysée par les élu-e-s;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'adhérer à la proposition de la Mutuelle des municipalités du Québec pour l'assurance contre les cyberrisques, option A, au montant annuel de 575\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

7.4
Résolution
numéro
22-06-2325

MADA : prolongement du plan d'action en 2022

ATTENDU les politiques sociales adoptées par la Municipalité en 2017;

ATTENDU que de la démarche MADA et politique familiale découle un plan d'action 2019-2021;

ATTENDU que la pandémie a ralenti la mise en œuvre dudit plan d'action;

ATTENDU que les membres du Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick souhaitent prolonger ledit plan d'action en 2022;

Il est proposé par Madame Jessika Boisvert et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De prolonger le plan d'action découlant de l'adoption des politiques sociales, démarche MADA et politique familiale, jusqu'en décembre 2022.

ADOPTÉE

8
8.1
Résolution
numéro
22-06-2326

Voirie

Acceptation des modifications au contrat de pavage avec Sintra Inc. pour ajout d'un rapiècement au pont et ajustement pour carburant

ATTENDU les travaux de pavage sur le rang 6 et les demandes du MTQ et de l'Entrepreneur;

ATTENDU que le MTQ a pavé à ses frais l'an dernier une pièce du chemin pour la Municipalité et dont cette dernière aurait dû défrayer les coûts;

ATTENDU l'augmentation du coût du carburant et des répercussions sur tous les aspects liés au transport pour les travaux réalisés à même ce contrat;

ATTENDU que l'ingénieur au dossier et surveillant des travaux, Monsieur Nicolas Paradis, recommande le paiement de cette surprime selon l'article 7.7.1.6 du CCDG du MTQ;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter les modifications au contrat de pavage du rang 6 et d'autoriser les travaux de pavage liés aux réparations du MTQ près du pont au montant de 4 300\$ plus les frais et taxes applicables;

D'accepter de payer une augmentation de 10.14%, pour les travaux de camionnage, ainsi que de payer les frais de gestion de 10% du coût de cet ajustement, selon les recommandations de Monsieur Nicolas Paradis, ing.

ADOPTÉE

8.2
Résolution
numéro
22-06-2327

Autorisation de paiement de l'entrepreneur, Sintra Inc., pour les travaux de pavage du rang 6

ATTENDU la demande de paiement de Sintra Inc., décompte numéro 1, pour les travaux de pavage du rang, au montant de deux cent quarante-trois mille deux dollars et 50 sous (243 002,50\$) plus les taxes applicables, ceci excluant les ajustements pour le prix du bitume et le prix du carburant, ainsi que le lignage de rue;

ATTENDU que la demande de paiement, décompte numéro 1, selon l'avis de Nicolas Paradis, ing. au dossier pour Avizo représente les travaux réalisés conformément au devis;

ATTENDU qu'une retenue de 10% du montant avant taxes est imposée à l'entrepreneur;

Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'autoriser, suivant la recommandation de Monsieur Nicolas Paradis ing., le paiement à Sintra Inc. au montant de deux cent quarante-huit mille cent dix-huit dollars et quatre-vingt-six sous (248 118,86\$) pour le décompte progressif numéro 1 présenté à la Municipalité pour la réalisation des travaux de pavage du rang 6;

ADOPTÉE

8.3
Résolution
numéro
22-06-2328

Annulation de la proposition de Somavrac c.c. et présentation d'une nouvelle offre à cause de l'augmentation du prix du carburant

ATTENDU que Somavrac c.c. a signifié une augmentation de 10% du coût prévu à une entente entérinée entre les parties en avril dernier, ceci causé par l'augmentation importante du coût du carburant;

ATTENDU que les membres du Conseil sont conscients de cet impact sur toutes activités qui touchent le transport, dont la livraison et l'épandage de calcium liquide;

ATTENDU que l'entente signée ne permet pas un rajustement de prix pour seule raison de l'augmentation du prix du carburant;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'abroger la résolution 22-04-2291;

D'accepter qu'une nouvelle entente soit entérinée au coût de 0,385\$ du litre pour le transport et l'épandage du calcium liquide 35% et permettre ainsi l'annulation de l'entente précédente;

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général et secrétaire-trésorier pour signer pour et au nom de la Municipalité la nouvelle proposition de Somavrac c.c. du vendredi 20 mai 2022.

ADOPTÉE

8.4
Résolution
numéro
22-06-2329

Approbation offre de services de Pierre Lampron pour fauchage

ATTENDU la nécessité de réaliser les travaux de fauchage et de contrôle de la végétation sur le bord de nos routes et dans les fossés;

ATTENDU l'offre de service de Monsieur Pierre Lampron au montant de 390\$ du kilomètre (2 sens);

Il est proposé par Monsieur André. Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'octroyer le contrat de fauchage et de contrôle de la végétation des bords de nos routes et des fossés à Pierre Lampron au montant proposé (390\$ par kilomètre dans les deux sens plus les taxes applicables) pour un montant annuel fixé à 12 675\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

8.5
Résolution
numéro
22-06-2330

Appel d'offres pour déneigement

ATTENDU que le contrat de déneigement avec Transport J.P. Desrochers se terminait en 2022 et qu'il est nécessaire d'aller en appel d'offres pour ce service;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De mandater Monsieur Daniel René, Directeur général pour la préparation et la réalisation d'un appel d'offres pour le déneigement de nos voies d'accès tel que présenté aux élus et avec 2 options, soit 3 ou 5 ans.

ADOPTÉE

8.6
Résolution
numéro
22-06-2331

Acceptation de la proposition le Sablière de Warwick Inc. pour réparation des puisards sur la rue Principale et au stationnement de la salle municipale

ATTENDU que 4 puisards ont besoin de réparation car ils ont été soulevés par la gelée et n'ont plus aucun effet bénéfique pour la canalisation des eaux de ruissellement;

ATTENDU que la Sablière de Warwick Inc. propose une solution durable avec des conduites qui vont glisser l'une sur l'autre pour leur permettre de suivre le mouvement du gel et du dégel limitant ainsi les interventions annuelles,

ATTENDU que ces travaux d'entretien sont assujettis à des travaux d'entretien de nos voies d'accès, fossés et canalisations d'eaux pluviales;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

D'accepter la proposition de la Sablière de Warwick Inc. et d'autoriser la réalisation des travaux de réparation des 4 puisards (3 sur la rue Principale et un dans le stationnement de la salle municipale) au coût de 8 773,47\$ plus les taxes applicables.

ADOPTÉE

9

10
10.1
Dépôt au Conseil

Hygiène du milieu

Aménagement et urbanisme

Dépôt du rapport mensuel du mois de mai 2022 par l'inspectrice en bâtiment et en environnement

L'inspectrice en bâtiment et en environnement a déposé son rapport du mois de mai au Conseil municipal.

10.2
Résolution
numéro
22-06-2332

Demande de dérogation mineure pour le 220 Principale et concernant la hauteur d'un gazébo

ATTENDU qu'une demande de dérogation mineure a été présentée en bonne et due forme à la Municipalité;

ATTENDU que la demande concerne une hauteur de gazébo qui dépasserait la hauteur maximale de 4 mètres tel que stipulé au 3^e paragraphe de l'article 79 du règlement de zonage numéro 405;

ATTENDU qu'un avis a été publié aux endroits prévus conformément aux dispositions législatives en lien avec ladite demande de dérogation mineure;

ATTENDU que le Comité consultatif en urbanisme (CCU) de la Municipalité a analysé ladite demande et recommande au Conseil d'accepter la demande de dérogation mineure telle que présentée;

ATTENDU qu'il est jugé dans l'analyse que la demande en question ne porte pas préjudice aux propriétaires voisins;

Il est proposé par Monsieur André Bougie et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De suivre la recommandation des membres du CCU et d'accepter la dérogation mineure et ainsi permettre l'érection d'un gazébo au 220 rue Principale à une hauteur de 4,88 mètres alors que la hauteur maximale permise au règlement de zonage est de 4 mètres.

ADOPTÉE

10.3
Résolution
numéro
22-06-2333

Adhésion au programme de coopération intermunicipale pour le partage du système PG de la MRC pour la gestion des permis et certificats

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick a pris connaissance du Guide à l'intention des organismes concernant le volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la MRC d'Arthabaska et les municipalités faisant partie du Service d'inspection régionale de la MRCA, dont la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick, désirent présenter un projet d'achat regroupé de logiciels et d'outils numériques pour la gestion des permis et des certificats sur nos territoires respectifs dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

ATTENDU que la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick peut se retirer avant signature advenant un manque de concertation des autres municipalités sollicitées pour la formation de ce regroupement, ce qui affecterait le coût de participation;

Il est proposé par Monsieur Christian Martel et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

Que le Conseil de la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick s'engage à participer au projet d'achat regroupé de logiciels et d'outils numériques pour la gestion des permis et des certificats et à assumer une partie équitable des coûts;

Que le Conseil accepte que la MRC d'Arthabaska agisse à titre d'organisme responsable du projet ;

Que le Conseil autorise le dépôt du projet dans le cadre du volet 4 – Soutien à la coopération intermunicipale du Fonds régions et ruralité;

Que Madame Claire Rioux, Mairesse et Monsieur Daniel René, Directeur général, sont autorisés à signer tout document relatif à cette demande d'aide financière.

ADOPTÉE

11
12
12.1
Résolution
numéro
22-06-2334

Loisirs et culture

Varia et affaires nouvelles

Demande annuelle de soutien financier 2022-2023 du Centre d'entraide Contact

ATTENDU la demande du Centre d'entraide Contact de Warwick qui apporte une aide importante aux gens des communautés voisines dont la Municipalité de Sainte-Élizabeth-de-Warwick;

ATTENDU le vœu du Conseil de soutenir annuellement cet organisme;

Il est proposé par Monsieur Jean-Daniel Lavertu et résolu à l'unanimité des conseillers présents :

De répondre positivement à la demande de soutien financier du Centre d'entraide Contact de Warwick et de verser le montant demandé à l'organisme, soit 600\$.

ADOPTÉE

13
14
Résolution
numéro
22-06-2335

Questions du public

Levée de l'assemblée

L'ordre du jour étant épuisé, Il est proposé par Monsieur Jeannot Pelletier et résolu de lever l'assemblée à 19h30.

ADOPTÉE

Claire Rioux, Mairesse

*Daniel René, Directeur général et
secrétaire-trésorier*